



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

46

Suppléants ayant voix
délibérative :

Conseillers représentés :

9

Total votants :

55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20221103-20221103_10-DE
Reçu le 01/12/2022
Publié le 01/12/2022

N° 20221103-10

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 NOVEMBRE 2022 à 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 26 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 3 novembre 2022 à 18h, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Chantal CHASSANG à Yves GACON
Alexandra VIRLOGEUX à Bernard VIGNAUD
Georges LOPEZ à Rachel BOURNIER
Monique DURAND-PRADAT à Isabelle FUREGON
Francis ROUX à Éric BOUCOURT
Tahar BOUANANE à Jean-Michel LAVEST

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Pierre CONTIE, Farida LAÏD, Michel COUPERIER.

CESSATION DE LA CONVENTION DE COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

À compter du 1^{er} juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités territoriales, d'une part, les éco-organismes et l'organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie du producteur des DEEE d'autre part, est modifiée.

AR Prefecture

063-200070712-20221103-20221103_10-DE
Reçu le 01/12/2022
Publié le 01/12/2022

En 2021, la collectivité a signé une convention de collecte des DEEE avec OCAD3E, afin de bénéficier d'un soutien financier pour la collecte des DEEE.

En 2022, OCAD3E a été agréé en qualité d'organisme coordonnateur de la filière jusqu'au 31 décembre 2027 et n'assure des missions de coordination qu'à l'égard des éco-organismes de la filière qui sont agréés, à savoir ECOLOGIC et ECOSYSTEM. Il organise la répartition géographique de la collecte des DEEE entre Ecologic et Ecosystem.

Ce n'est plus désormais OCAD3E qui contractualise avec les collectivités et, en conséquence, ce n'est plus lui qui versera aux collectivités les soutiens financiers au titre de la collecte des DEEE.

Il convient donc de signer un acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des DEEE avec OCAD3E.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acte constatant la cessation de la convention tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer l'acte et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 46

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions:

Le secrétaire de séance



Olivier CHAMBON

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

